

## AVIS DE CONVOCATION A L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

LE 25 JUIN 2013

Les actionnaires de la société SNEP, société anonyme au capital de 240.000.000,00 dirhams sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25 Juin 2013 à 10 heures, au siège social de la SNEP, sis à Casablanca, 233 Boulevard Mohamed V, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012 ;
2. Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
5. Affectation des résultats et du report à nouveau ;
6. Quitus au Conseil d'Administration ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour dépôt et publicité ;
9. Questions diverses.

L'Assemblée générale se compose des actionnaires possédant au moins dix actions.

Les propriétaires d'actions au porteur devront produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les titulaires d'actions nominatives, préalablement inscrits en compte au moins cinq jours avant la réunion, seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis de convocation pour demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

**Le Conseil d'Administration**

## PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

### Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2012 tels qu'ils sont présentés faisant ressortir un résultat net négatif de -31.840.748,70 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Deuxième Résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et définitif de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2012.

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, les actionnaires ayant droit de vote approuvent les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat net négatif de -31.840.748,70 au compte « report à nouveau » :

<b>Résultat Net de l'exercice 2012</b>	<b>-31.840.748,70</b>
(+) Report à nouveau antérieur	153.268.020,48
<b>Résultat distribuable</b>	<b>121.427.271,78</b>
<b>Report à nouveau au 31/12/2012</b>	<b>121.427.271,78</b>

### Cinquième Résolution

L'Assemblée générale décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice comptable 2012 pour un montant net global de 250.000,00 DH aux membres du Conseil d'Administration.

### Sixième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.